

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 octobre 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

CONVENTION DE  
RESERVATION DE 3  
LOGEMENTS POUR  
UNE OPERATION  
SISE 144 AVENUE  
DU MARECHAL DE  
LATTRE DE  
TASSIGNY ENTRE  
LA VILLE DES LILAS  
ET LE BAILLEUR  
SOCIAL  
SOFILOGIS.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Camille FALQUE, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA, Sandie VESVRE, Gérard MESLIN, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER (à partir de 20h35), Sonia ANGEL (à partir de 20h55), Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Madeline DA SILVA, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h35), Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER (jusqu'à 20h55), Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

#### ABSENTS:

Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Christian LAGRANGE

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20171025-D154-17-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2017  
Date de réception préfecture : 27/10/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017**

**OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE 3 LOGEMENTS POUR UNE OPERATION SISE 144 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE BAILLEUR SOCIAL SOFILOGIS.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles R441-1 et R441-5,

**VU** la demande de garantie d'emprunt de la société anonyme d'habitation à loyer modéré SOFILOGIS auprès de la ville concernant une opération de construction de 13 logements situés 144 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2017 accordant sa garantie d'emprunt pour cette opération,

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la ville des Lilas à SOFILOGIS, la ville a un droit de réservation de 3 logements sur les 13 logements de l'ensemble immobilier,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de convention de réservation ci-joint,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de droit de réservation de 3 logements au 144 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas, entre la Ville des Lilas et la société dénommée SOFILOGIS, dont le siège social est à Paris (75011) au 108-110 rue Saint-Maur, en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée par la ville des Lilas à cette dernière.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 OCT. 2017**
- et de son affichage le **31 OCT. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20171025-D154-17-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2017  
Date de réception préfecture : 27/10/2017

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

